

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION

«NOOZOZON» La Magie du Changement (sous-titre)

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 15h45,

Les soussignés:

- Daniel ANDERS, dit Saamour
- Valérie COMPONDU, dit Mahor
- Jérôme BOYMOND

Se sont réunis au siège social provisoire sis chez Jérôme Boymond, 125 Chemin des Pendants, 74250 FILLINGES, en vue de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

La séance est animée par Daniel ANDERS, dit Saamour, initiateur du projet.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des statuts de l'association.
2. Nomination des membres du Conseil de Réalisation et répartition des rôles.
3. Désignation du Référent Administratif (Représentant légal).
4. Fixation du siège social.
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

DÉLIBÉRATIONS

1. Adoption des statuts

Le projet de statuts est lu article par article. Aucune observation n'étant faite, les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents. Ils régiront le fonctionnement de l'association dès ce jour.

2. Nomination du Conseil de Réalisation et répartition des rôles

Conformément aux Articles 10 et 11 des statuts, l'assemblée nomme les membres suivants pour composer le premier Conseil de Réalisation. Il est expressément acté que le Conseil fonctionne selon les principes de gouvernance horizontale, de collégialité et d'absence de hiérarchie formelle définis dans les statuts. Chaque membre dispose d'une voix égale pour les décisions stratégiques.

La répartition des fonctions opérationnelles s'établit comme suit, selon les affinités et compétences de chacun:

Daniel ANDERS, dit Saamour et Valérie COMPONDU, dit Mahor:

- **Fonction:** Co-pilotes des Projets.
- **Missions:** Impulsion, coordination opérationnelle, suivi des actions, animation du réseau et développement des partenariats liés à l'objet social.

Jérôme BOYMOND:

- **Fonction:** Référent Administratif et Légal.
- **Missions:** Représentation légale de l'association vis-à-vis des tiers et des administrations, signature des actes administratifs, gestion des relations bancaires et assurances, tenue des registres légaux.

Précision fondamentale: La fonction de Référent Administratif est un mandat d'exécution et de représentation, et ne confère aucune prérogative décisionnelle supérieure. Les décisions stratégiques (budget, orientation des projets, adhésions) restent de la compétence exclusive du Conseil de Réalisation statuant collégalement.

3. Désignation du Référent Administratif

En application de l'Article 11 des statuts, le Conseil de Réalisation délègue officiellement la représentation légale de l'association à:

Jérôme BOYMOND

Celui-ci accepte ce mandat et déclare sur l'honneur ne faire l'objet d'aucune interdiction légale de gérer une association.

4. Fixation du siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: Chez Jérôme Boymond, 125 Chemin des Pendants, 74250 FILLINGES.

5. Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Référent Administratif, Jérôme BOYMOND, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la déclaration de l'association auprès de la Préfecture de Haute-Savoie, à sa publication au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise (JOAFE), à l'ouverture de tout compte bancaire ou postal, et généralement pour accomplir toutes formalités requises à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h17.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres fondateurs.

Fait à FILLINGES, le 19 mai 2026

SIGNATURES

Daniel ANDERS,
dit Saamour
Co-pilote des Projets



Valérie COMPONDU,
dit Mahor
Co-pilote des Projets



Jérôme BOYMOND
Référent Administratif

